



**Ayez confiaaaaaance... En nous,
pour ne pas laisser passer ces lois !**

Pour un ministre qui avait claironné ne pas vouloir d'une énième loi sur l'école, Jean-Michel Blanquer se distingue : liberté d'expression menacée, cadeau aux écoles privées, suppression du Cnesco, regroupement écoles-collèges, étudiants devant élèves... N'en jetez plus !

Les personnels des écoles ont pu montrer le 19 mars dernier leur opposition au projet de loi pour « l'école de la confiance » qui attend dorénavant son passage au Sénat. Une colère qui pourra à nouveau s'exprimer le samedi 30 mars dans la rue en associant plus largement les familles.

Ce sont près d'un ou une enseignante sur deux qui ont cessé le travail le 19 mars dernier et leur présence a été particulièrement remarquée dans la couverture médiatique de cette journée. Les cortèges et les assemblées générales souvent inédites qui se sont tenues dans de nombreux départements ont montré que la profession était déterminée à ne pas laisser un ministre détricoter l'école et son fonctionnement.

LOI BLANQUER

s'informer & agir

30 MARS - TOULOUSE

L'école de la défiance



**Les détails de l'appel à la
mobilisation en page 2**

**Le mouvement des
PE dans le 82 :
infos, conseils et
réunions.
Les détails dans
ce bulletin.**

**Le 30 mars, toutes et tous
mobilisé-e-s !**

**Manifestation à l'appel de : FSU,
UNSA-Éducation, CGT-Éduc'action,
Sgen-CFDT, SNALC.**

TOULOUSE - 11h

Arnaud Bernard

**Co-voiturage 9h devant Lycée
Bourdelle à Montauban**

Sommaire

Pages 1 : ayez confiaaaaaance...

Pages 2 : 30 mars à Toulouse

Page 3 : méthode Blanquer (S. Rubio)

*Pages 4-5 et 6 : le mouvement / la
direction / agenda*

*Page 7 : réchauffement du climat
(article J. Hisz) + communiqué FSU*

Page 8 : actions mois de mars



TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 30 MARS!

BLANQUER,

L'ÉCOLE

DE LA CONFIANCE

défiance

on n'en veut pas



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les principales raisons :

Art. 1 Devoir de réserve : volonté de museler les enseignants

Sous couvert d'exemplarité, volonté de renforcer le devoir de réserve et d'interdire les expressions publiques « dénigrant l'institution scolaire ».

→ C'est une tentative d'intimidation des équipes enseignantes et une restriction de la liberté d'expression (ex. #PasDeVagues).

Art. 6 Des usines à savoirs

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant, à l'initiative des collectivités, un collège et plusieurs écoles.

→ C'est un changement profond de la structure administrative de l'école sans visée pédagogique ni consultation des équipes enseignantes.

→ Le principal du collège devient le supérieur hiérarchique des équipes avec un adjoint en charge du premier degré.

→ Qui assurera le travail de direction au quotidien ?

Art. 10 à 12 Une formation initiale étriquée

Statut d'AED pour les étudiants préparant le concours. Contre salaire, ils auront des tâches allant jusqu'à l'enseignement, devenant un vivier de remplacement à bas coût.

Les ESPÉ remplacées par les INSPÉ dont les directeurs seront nommés par le ministre et un référentiel de formation centré sur « les fondamentaux ».

→ C'est la partie émergée d'une vaste réforme qui ne répond pas à une formation ambitieuse.

Art. 2 à 4 Maternelle : un cadeau au privé

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés.

→ Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019, autant d'argent pris sur le public qui assure, lui, mixité scolaire et sociale.

Art. 9 Fin de l'évaluation indépendante

Évaluation de la politique éducative confiée à un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre. Il remplace le CNESCO institution indépendante.

Mise en place d'auto-évaluation d'établissements et d'écoles.

→ Ce dispositif de contrôle entraînera un pilotage vertical qui renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les enseignants.

Art. 1b Aux armes... etc

Drapeaux tricolore et européen, paroles de La Marseillaise obligatoires en classe.

→ C'est une mesure coûteuse et sans apport pour la citoyenneté qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général loin de répondre aux enjeux actuels.



UN 30 MARS UNITAIRE

« Monsieur le ministre, pour améliorer l'école vous n'avez pas notre confiance ! » C'est en ces termes que le SNUipp, avec la FSU, l'Unsa-Education, le Sgen-CFDT, la CGT-Education et le SNALC affirment leur opposition à la loi Blanquer et appellent ensemble toute la profession à manifester le 30 mars prochain. Dans un communiqué daté du 12 mars, les syndicats estiment que ce projet de loi est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif et fragiliserait encore l'école. Ils s'opposent notamment à la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), aux cadeaux financiers faits au privé, à la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives et à la reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution. À l'inverse, ils réclament une priorité au service public d'éducation, des perspectives ambitieuses pour la réussite de tous les élèves, une véritable reconnaissance de tous des personnels.

Interpellation des organisations appelant à l'action le 30 mars :

Monsieur le Ministre, pour améliorer l'École vous n'avez pas notre confiance !

Le ministère de l'Éducation nationale poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative.

L'amélioration de notre système éducatif exige certes, une ambition politique forte mais également une construction qui soit commune et concertée. Or, le ministre entend imposer de nombreuses transformations et continue de le faire à marche forcée.

Pour nos organisations, ces transformations, par leur contenu et la méthode, vont le plus souvent accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

Loi Blanquer : une réforme qui ne répond pas aux enjeux

Alors qu'il devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, le projet de loi dit Blanquer "Pour une école de la confiance" est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif.

Nos organisations refusent :

- la création des établissements publics des savoirs fondamentaux sans accord des communautés éducatives,
- une reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution,
- la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives,
- les cadeaux financiers pour l'école privée.

Cette loi va se décliner par ordonnances ou textes réglementaires portant des transformations profondes.

**MANIFESTATION
TOULOUSE - 11 h
Place Arnaud Bernard**

**Covoiturage, à 9h
devant le lycée Bourdelle à Montauban**



Sandra RUBIO

**PE classe normale
Adjointe
Ecole élémentaire
Firmin Bouisset
Moissac**

La méthode « Blanquer » expliquée aux enseignant.e.s

Article écrit par
Sandra Rubio,
Co-secrétaire du
SNUipp-FSU 82

La méthode « Blanquer » c'est d'abord une envie évidente de ne pas voir une seule tête dépasser. C'est en vrac : l'article 1 de la loi dite de la confiance qui vise à nous interdire de critiquer publiquement l'institution sous risque de sanctions disciplinaires, les directeurs des INSPE (futurs remplaçants des ESPE) qui seront désormais nommés directement par le ministre, mais bien entendu, il ne faut y voir aucune volonté de ne choisir que des personnes aux ordres et le remplacement du CNESCO qui évaluait les politiques éducatives en toute indépendance par le Conseil d'évaluation de l'école, directement rattaché au ministère qui aura nommé 10 des 14 membres qui le composent. Enfin, le ministre a écrit aux recteurs pour demander à ce que soient sanctionné.e.s les enseignant.e.s qui refusent de faire passer les évaluations nationales. Vous le sentez le tour de vis là ?

Mais la méthode Blanquer c'est aussi la libéralisation à tout crin de l'éducation, pour ne pas parler d'ubérisation.

Voyez plutôt : obligation pour les mairies de financer les écoles maternelles privées sous contrat (la maternelle n'étant pas obligatoire, ce n'était pas le cas jusqu'alors), réforme des ESPE qui va retarder d'un an l'entrée dans le métier tout en permettant d'avoir des stagiaires « à pas cher » dès le M1 puisqu'ils enseigneront à mi-temps pour 980 €/mois, possibilité donnée aux AED (les ex-pions) d'enseigner et une certaine obsession de l'évaluation chère aux managers du privé qui pourrait bien conduire au classement des élèves, comme des établissements. Je dis « pourrait », mais quand on connaît la méthode, on se rend bien compte que c'est plus que probable.

Pour finir, la méthode Blanquer c'est la création des EPSF (établissements publics des savoirs fondamentaux aussi appelés écoles du socle). Là, tout y est : mise au pas, mise en concurrence et rognage budgétaire. D'après un amendement qui a permis leur création (c'est bien un amendement, ça prend tout le monde par surprise, les syndicats en premier lieu, qui n'ont pu alerter les collègues de la dangerosité du projet) les « usines » du socle ce sont des écoles qui vont fermer pour rouvrir dans des collèges. Il y aura donc des structures qui accueilleront des élèves de la PS à la 3ème. Qui va piloter tout cela ? Le chef d'établissement bien sûr, notre futur supérieur hiérarchique (Youpi !).

Les directrices-eurs n'existeront plus, seul.e.s quelques un.e.s, les plus méritant.e.s à n'en pas douter, deviendront les adjoint.e.s du chef d'établissement. On nous vend le projet comme un plus, pour ma part je n'y vois que du négatif : plus de trajets pour les élèves du primaire, postes supprimés, classes chargées, fin des directrices-eurs, villages désertés, perte de repères pour les plus petits (vous imaginez un enfant de 3 ans un peu « tonique » recadré par un chef d'établissement)... A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en capacité d'imaginer la totalité des effets néfastes occasionnés par un tel regroupement. Espérons que l'avenir ne nous les fera pas découvrir.

Alors on entend encore des collègues dire : « Mais ça ne passera jamais ! » Et pourtant la loi a DÉJÀ été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale, elle est DÉJÀ passée depuis le 19 février dernier. La seule réponse possible c'est une mobilisation importante et déterminée. Nous devons inciter les sénatrices-eurs à amender cette loi (vote prévu mi-mai) et les député-e-s à ne pas la

revoter en l'état.

Râler dans son coin ne suffit plus : pour nos élèves, pour notre avenir professionnel et une certaine idée de l'école de la République, il ne nous reste plus que cette voie. **Le 30 mars et dans les semaines à venir, toutes et tous et dans la rue pour dire NON à la méthode « Blanquer » !**

IL N'ENTEND PAS ?



GRÈVE MARDI 19 MARS
MANIF SAMEDI 30 MARS

NON À LA LOI BLANQUER → **LIBERTÉ D'EXPRESSION**
→ **CADEAU AU PRIVÉ**
→ **ÉVALUATION DE L'ÉCOLE**

OUI À UNE AUTRE ÉCOLE ! → **REGROUPEMENT ÉCOLE-COLLÈGE**



Trimestriel **Dépôt légal N°243** **Prix 1 €**
Abonnement 15 €
Ce bulletin est imprimé par nos soins.
ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506
Directeur de publication : Guillaume Mangenot

Bout de Craie, bulletin syndical du SNUipp-FSU 82
Syndicat National Unitaire des Institutrices-eurs,
des Professeurs des écoles et des PEGC
du Tarn-et-Garonne.

Mouvement : Ce qui change

Qui participe au mouvement ?

Obligatoirement : Les collègues à titre provisoire cette année, les PES, les collègues entrant dans le département, les collègues victimes d'une mesure de carte scolaires, celles et ceux qui ont perdu leur poste suite à un CLD, un détachement, une disponibilité ou un congé parental

S'ils-elles le **souhaitent** : les autres.

Un seul moment de saisie des vœux

Pour les collègues obligé-es de participer et restés sans poste à l'issue de l'examen de leurs vœux précis ou sur une zone géographique, il n'y aura pas de liste de postes à pourvoir à classer comme les années précédentes (ce qu'on appelait la deuxième phase).

L'affectation au titre du mouvement complémentaire sera effectuée en fonction de zones « **infra-départementales** » et de types de poste choisis au moment de la seule et unique saisie. Cette saisie est dénommée « vœu large ».

On ne pourra saisir ses vœux précis qu'**après avoir saisi au moins un vœu large si on fait partie des personnels obligés de participer.**

Un nombre de vœux précis augmenté

Vos élu-es SNUipp-FSU 82 ont obtenu que le nombre de vœux soit désormais de 40 (contre 30 jusqu'à présent). Il sera possible mais non obligatoire de faire un ou des vœux géographiques (la carte des 10 zones, différente de la carte ci-contre, est sur le site de la DSDEN).

Une prise en compte de nouveaux éléments dans le barème

Les élu-es SNUipp-FSU 82 ont obtenu des avancées dans la prise en compte de la situation des personnels

L'**enfant à naître** déclaré à la date de fermeture du serveur sera pris en compte dans le barème.

Situation de handicap : une **bonification forfaitaire de 10 points** sera accordée pour l'ensemble des vœux en cas de RQTH de l'enseignant-e ou de son conjoint, ou de décision AEEH de son enfant.

Rapprochement de conjoints : l'administration n'accordera 2 points de bonification que pour la commune de résidence professionnelle du conjoint si elle est à plus de 40 km (dans le 82, donc).
C'est méconnaître la réalité de notre département : les conjoints travaillant dans le 31 par exemple sont exclus de cette mesure.

Rapprochement de l'enfant

Si les parents exercent une garde alternée ou si l'enseignant bénéficie d'un droit de visite et d'hébergement sans avoir la résidence habituelle de l'enfant et que la distance entre les deux domiciles dépasse 30 km, un forfait de 2 points est attribué.

Situation de parent isolé (veuf-ve, célibataire monoparent)

Si la mutation améliore la vie de l'enfant (rapprochement vers un membre de la famille ou une personne aidante), un forfait de 2 points est attribué.

Renouvellement du 1^{er} vœu

Le renouvellement du même premier vœu apportera une bonification de 1 point par année limité à 3 points. Cette mesure s'appliquera (+1) au mouvement 2020 sur le premier vœu formulé à ce mouvement 2019.

D'où l'importance du 1^{er} vœu exprimé lors de ce mouvement !...

Zones infra départementales pour le vœu « large »



Calendrier du mouvement :

1^{er} avril Ouverture du serveur

3 avril RIS SNUipp-FSU

10 avril RIS SNUipp-FSU

14 avril Fermeture du serveur-
Réception d'un premier accusé de réception (détails ci-contre).

16 avril Limite de demande des bonifications (annexe 7)

20 mai Arrivée de l'accusé de réception avec le barème

26 mai Limite pour modifier le barème

11 juin CAPD 1^{ère} phase

A partir du 12 juin, beaucoup de groupes de travail se tiendront pour les affectations sur postes fractionnés...

Les élu-e-s du SNUipp-FSU 82 y participeront activement !

Le mouvement : enquête et infos générales

Enquête participation au mouvement :

La liste des postes n'est pas encore parue = il faut attendre le 1er avril (sans blague...)

Cependant, vous envisagez sûrement déjà une éventuelle participation au mouvement... Comme tous les ans le SNUipp-FSU 82 vous propose d'annoncer le nombre de postes susceptibles d'être concernés pour votre école.

ATTENTION, dans cette enquête ne SONT PAS concernés les postes libérés par changement de département, départ en retraite ou occupés par des collègues à titre provisoire.

Merci de compléter cette enquête. Nous publierons régulièrement les réponses.

Nom de l'école =

Nombre de postes (préciser le type : adjoint, direction, BD,...) =

Nombre de collègues à titre définitif participants au mouvement =

toutes les aides



SNUipp - FSU

**NOUS ENVOYER
TOUS LES DOCUMENTS
(accusé de réception et annexes)
pour le suivi de votre dossier**

ENQUÊTE ET INFOS A NOUS

RENNER PAR MAIL à

snu82@snuipp.fr

Nous détaillerons des points précis dans nos prochaines publications : lettres d'infos et/ou sur notre site.

› **Mouvement intradépartemental - Rentrée 2019**

Calendrier du mouvement :

- 1ère saisie des vœux : du 1er avril 2019 au 14 avril 2019 minuit
- CAPD de validation du mouvement : à compter du 11 juin 2019
- Phase d'ajustement : de juin à début septembre 2019
- CAPD de fin de mouvement : mi-septembre 2019

Télécharger les documents concernant ce mouvement intradépartemental :

- [la circulaire mouvement](#)
- Annexe 1 : liste des postes vacants au 1er avril 2019 et susceptibles d'être vacants (à venir)
- Annexe 2 : [la carte des zones géographiques](#)
- Annexe 2 bis : [la carte des zones infra départementales](#)
- Annexe 3 : [liste des écoles par zones géographiques](#)
- Annexe 3 bis : [liste des écoles par zones infra départementales](#)
- Annexe 4 : [mesures de carte scolaire](#)
- Annexe 5 : [candidature à l'emploi de direction jugé complexe](#)
- Annexe 6 : [profil des postes spécifiques](#)
- Annexe 7 : [demande bonifications personnelles / professionnelles](#)
- Annexe 8 : [postes fiéchés langues espagnoles](#)
- Annexe 9 : [lettre de missions classe dédoublée](#)
- Annexe 10 : [fiche organisation poste TRS](#)
- Annexe 11 : [aide mémoire du candidat](#)

Quelques infos et conseils :

Tout d'abord, nous réitérons nos conseils des années précédentes : il faut lire attentivement la note de service « Mouvement » publié sur le site de la DSDEN : toutes les subtilités du mouvement y sont expliquées...

Pour établir sa liste de vœux, il ne faut pas hésiter à choisir ce que l'on souhaite vraiment.

Il faut postuler même si l'on croit que... ou l'on a entendu dire que c'est impossible.

Chaque année, des collègues nous contactent après coup et regrettent.

Il ne faut surtout pas se dire qu'un poste va être demandé par un-e collègue dont le barème est supérieur ; ces collègues obtiendront peut-être un autre vœu.

Il faut toujours demander ce que l'on veut et jamais ce que l'on ne veut pas.

Il faut classer ses vœux dans un ordre strictement préférentiel. Ne jamais se dire « ce poste me plairait bien, mais je le mets après parce qu'il sera beaucoup demandé ».

On peut chercher à contacter les écoles afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le niveau de la classe par exemple ou les « spécificités » de l'école.

Les postes vacants

Ce sont les postes détenus à titre provisoire l'année précédente, libérés par des départs à la retraite, des changements de départements, ou créés par les opérations de carte scolaire.

Attention, certains postes sont appelés « postes à profil » pour lesquels l'affectation se fait après appel à candidature = à consulter sur le site de la DSDEN et reçu sur IPROF.

**PENSEZ A COMPLÉTER
L'ANNEXE 7 POUR
LES DEMANDES
DE BONIFICATION**

ACCUSÉS DE RECEPTION

2 accusés de réception seront envoyés à chaque participant-e au mouvement :
Entre le 14 et le 19 avril, un 1^{er} accusé de réception sera reçu sur IPROF
Il faut vérifier les vœux.
A compter du 20 mai, un 2^{ème} accusé de réception barémisé sera adressé.

Agenda des réunions et luttes à venir

- **Jeudi 28 mars (9h-16h30)** LYCÉE BOURDELLE à MONTAUBAN = stage syndical "Comprendre et participer au mouvement des enseignant-e-s"
- **Mercredi 3 avril (13h30-16h30)** = RIS "Comprendre et participer au mouvement des enseignant-e-s" (Montauban, dans nos locaux)
- **Mardi 9 avril (9h-16h30)**, stage syndical : « La littérature de jeunesse et l'enseignement de la lecture (avec Yvanne Chenouf INFOS détaillées sur notre site) Lycée Jean de Prades, Castelsarrasin
- **Mardi 9 avril 20h15-22h15**, « La littérature de jeunesse et l'enseignement de la lecture » avec Yvanne Chenouf : conférence publique et gratuite Médiathèque Lafrançaise
- **Mercredi 10 avril 13h30-16h30** = RIS "Comprendre et participer au mouvement des enseignant-e-s" (Montauban, dans nos locaux)
- **Jeudi 11 avril** = action retraité-e-s et retraite
- **Mardi 16 avril 17h15-19h30** = RIS maternelle : quel devenir ? A Montauban dans nos locaux

Nous, retraité-e-s, solidaires de nos enfants et petits-enfants condamnons les violences policières, soutenons les revendications de l'ensemble des salariés, des organisations de jeunesse, et des citoyens qui se mobilisent pour une société plus juste.

Nous appelons les retraité-e-s à manifester pour leurs revendications à Montauban 11 AVRIL 10h30 devant la préfecture



La RIS « droits des personnels » initialement prévue début avril est reportée à après les vacances (date à définir).

Pour participer à nos réunions syndicales (RIS), toutes les informations sont SUR NOTRE SITE !



Dans la loi Blanquer, un amendement à l'article 6 crée des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux, regroupant des écoles et un collège. Le principal devient le supérieur hiérarchique de toute l'équipe enseignante.

L'appel des 70

Directrices et directeurs d'écoles, ils se mobilisent !

Ils ne veulent pas de la rupture promise par la loi en préparation.

Ils ne veulent pas de la fusion administrative des écoles d'un secteur avec le collège du même secteur.

Ils ne veulent pas d'une mise en tutelle par le collège.

Ils ne veulent pas de la rupture du lien entre l'école et la commune.

Ils ne veulent pas d'un lien délité entre école et parents d'élèves.

Ils sont 70 à avoir adressé un appel aux sénateurs, maires, parents et citoyens « Contre la disparition du service public de proximité de l'école » dans une tribune publiée dans « Le Monde » le 11 mars 2019.

Rejoignez-les, signez cet appel et diffusez le en masse !

<https://appeldes70directeurs.frama.site/>



Article écrit par
Jonathan Hisz,
Membre du bureau du
SNUipp-FSU 82

Réchauffement du climat (social)

L'imposante mobilisation lors de la journée de grève du mardi 19 mars signe la fin du week-end ski du président et des sorties en boîte de nuit de son ministre de l'Intérieur.

Conjuguée à l'acte 18 des Gilets Jaunes de samedi dernier, et aux marches pour le climat de vendredi et samedi, il semblerait qu'on assiste sinon à une convergence des luttes, en tout cas à une convergence des colères. Des cortèges distincts mais des revendications pas si éloignées, car détruire les vitrines des commerces de luxe des Champs Élysées, c'est aussi dénoncer leur responsabilité dans le réchauffement climatique, la destruction des zones naturelles pour la recherche de matières premières, le recours toujours plus massifs aux porte-conteneurs géants et leurs émissions de CO2 et l'exploitation des prolétaires des pays dits « émergents ».

Mais écrire cela fait peut-être de nous des complices... Parmi les mesures annoncées en décembre, le compte n'y est pas : l'arrogance et le mépris affichés depuis des mois par les membres du gouvernement (qui reste sourd aux revendications) passent mal.

Nous nous interrogeons.

Nous nous interrogeons sur la politique du ministre de la transition écologique qui en pleine mobilisation des jeunes pour le climat recule à 2025 la sortie du glyphosate...

Nous nous interrogeons sur sa secrétaire d'État à la transition écologique qui vient poser pour faire des photos en pleine manifestation pour le climat alors qu'elle est en partie responsable par son inaction et sa porosité aux lobbys...

Nous nous interrogeons sur la politique du ministre de l'Éducation nationale qui, remettant en cause tous les principes d'un service public de qualité, nomme une loi, «*pour une école de la confiance*» mais appelle dans le même temps à sanctionner sans ménagement les enseignants refusant de passer les évaluations CP pour faute professionnelle et concocte l'article 1 qui veille à restreindre la liberté d'expression de tou-te-s les enseignant-e-s.

Nous nous interrogeons sur la politique du ministre de la Santé qui prévoit une fois de plus de reculer l'âge de départ à la retraite parce qu'«*on vit plus longtemps*». Alors même que cette espérance recule en Grande-Bretagne et

aux USA et que les ouvriers ont 7 ans d'espérance de vie de moins qu'un cadre... !!!

Nous nous interrogeons enfin sur la volonté d'un président qui amalgame sciemment dorénavant casseurs et manifestants, qui affirme que ceux qui détruisent le Fouquet's ou les grandes enseignes vitrines du capitalisme, détruisent la République et que les participants aux manifestations en sont complices. Tout cela facilite de nous imposer une triste loi dite « anticasseurs », liberticide.

Nous nous interrogeons.

Criminaliser les manifestants ne fera pas oublier les patients qui décèdent dans les couloirs des Urgences, les 800 postes supprimés dans les Hôpitaux publics parisiens, les retraités qui font les poubelles pour manger et ceux maltraités dans les EHPAD faute de moyens et de personnels, les écoles rurales fermées à tour de bras, les privatisations massives des grandes entreprises publiques françaises, les migrants qui meurent à nos portes, les manifestants mutilés, les 566 SDF morts dans nos rues cette année, les baisses des pensions de retraites et des APL, la chasse aux chômeurs, les cadeaux aux multinationales et aux plus riches grâce à la suppression de l'ISF et au CICE et les plans sociaux qui continuent...

Nous nous interrogeons et posons cette question : **ceux qui détruisent la République sont ils vraiment ceux qui portent des cagoules et lancent des pavés ?**



Jonathan HISZ

**PE classe normale
Directeur
École maternelle
Réalville**



120 000 EMPLOIS SUPPRIMÉS

SANS NUIRE À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ?

Ça ne serait pas du pipeau ?

Non, l'État n'est pas une entreprise ! (communiqué FSU)

Aujourd'hui, la Fonction publique assure la continuité et la permanence de services publics sur tout le territoire.

Les principes d'égalité et de neutralité assurent aux usager-es d'être traité-es de manière impartiale et protègent les fonctionnaires des pressions qu'ils pourraient subir dans l'exercice de leurs missions. Le recrutement par concours garanti l'égalité d'accès à des emplois publics qualifiés et l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général.

Ainsi, le Statut actuel permet un **équilibre entre droits et obligations** qui constitue une digue efficace contre les phénomènes de corruption ou de clientélisme. Une conception moderne dont le monde du travail dans son ensemble pourrait s'inspirer.

Dans un contexte d'inégalités et d'instabilité croissantes, ces principes sont d'une grande importance et donnent sens aux valeurs qui sont celles de la République.

Avec le projet de loi dit de transformation de la fonction publique, le gouvernement s'apprête à renoncer à tout cela. A qui cela profitera-t-il ?

De toute évidence ni aux usager-es et aux agent-es.

La FSU combat ce projet de loi et appelle les agent-es à se mobiliser !

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



Les jolies actions du mois de mars : retours en images

Samedi 16 mars :
marche pour le climat

LA
MARCHE
DU
SIÈCLE



En fin de marche, à la roseraie.

Photo = SNUipp-FSU 82



La marche pour le climat passe devant le Lycée Bourdelle et écoute la chorale des profs entonnée une chanson de lutte contre les réformes du lycée ! Photo = SNUipp-FSU 82

Comme la Dépêche du midi l'a relaté dans ses colonnes, la marche pour le climat organisée dans le 82 pour la 1ère fois ce samedi 16 mars fut un rendez-vous important : à l'initiative de France Nature Environnement et de la FSU 82, 500 personnes ont défilé dans les rues montalbanaises (extraits de l'article) :

« Aux arbres citoyens », « halte au climassacre », « quand je serai grande, je voudrais respirer ». Des dizaines de pancartes se pavanaient au-dessus des têtes, ce samedi matin, dans les rues ensoleillées de Montauban.

Pour cette première marche pour le climat organisée dans la cité d'Ingres, les Tarn-et-Garonnais ont répondu présents.

Nous vous informerons de la prochaine initiative de cette mobilisation pour le climat.

Mardi 19 mars : manif
interpro public/privé



Des AVS mobilisé-e-s

Les lycées de Montauban

A l'appel de la FSU, CGT, FO et Solidaires, 800 personnes ont manifesté dans les rues de Montauban, le 19 mars à Montauban, pour promouvoir un autre projet de société et la défense des services publics face aux projets ultra-libéraux. Dans notre département, 40 % d'enseignant-e-s du 1er degré étaient en grève. Le cortège, comme dans de nombreux départements, était massivement composé d'enseignant-e-s (écoles, collèges et lycées).

Des rencontres et des actions sont déjà annoncées pour la suite du mouvement.



Tou-te-s concerné-e-s, enseignant-e-s et enfants !